

Mali-FMI : LES ENGAGEMENTS ONT ÉTÉ RESPECTÉS

Le Fonds et le gouvernement sont arrivés à un accord et les différends sont très minimes

À terme de la 4^e revue du programme du Fonds monétaire international avec le Mali, le ministre de l'Économie et des Finances, Mamadou Igor Diarra et le chef de mission du Fonds pour le Mali, Christian Jozs, ont co-animé mardi, une conférence de presse. Les questions des journalistes ont essentiellement porté sur l'énergie, l'évaluation du gouvernement, la croissance économique, le Fonds de développement durable du Nord, l'inflation, la publication des biens des hauts responsables de l'État.

Interrogé sur une éventuelle hausse des tarifs d'EDM, le chef de mission du FMI jugera important d'investir dans les sources d'énergie pour accompagner la croissance au Mali. Initialement, il était prévu d'augmenter légèrement les tarifs. Mais le gouvernement n'a pas procédé à ces ajustements tarifaires, a-t-il indiqué. Par conséquent, EDM enregistre des pertes (58 milliards Fcfa en 2014).

« Par ailleurs, selon la société, la production va augmenter cette année de 10% et l'année prochaine, également. Notre conseil, c'est de sortir de cette situation qui n'est pas bonne pour le développement du secteur. Compte tenu de la baisse du prix du pétrole, le déficit d'EDM va baisser cette année à 40-50 milliards Fcfa. Les estimations pour l'année prochaine sont de l'ordre de 25-28 milliards. Pour l'instant, dans la loi de finances rectificative 20 milliards Fcfa sont prévus pour EDM, mais en mars prochain, lorsque la mission va revenir le sujet sera de nouveau à l'ordre du jour et les dispositions seront prises, si cela est nécessaire, afin que la société n'augmente pas son endettement vis à vis des banques », a développé Christian Jozs.

Celui-ci a tenu à préciser que le FMI n'est pas là pour noter le gouvernement mais pour indiquer s'il est d'accord ou pas.

Actuellement, le Fonds et le gouvernement sont arrivés à un accord et les différends sont très minimes, a assuré Christian Jozs. Ce qu'il faut retenir, indique-t-il, c'est que le gouvernement avait pris des engagements dans le cadre de la Facilité élargie de crédit et les a respectés. La mission va, par conséquent, proposer au Conseil d'administration du FMI, la conclusion de la 4^e revue du programme qui s'accompagnera d'un décaissement de 6 ou 8 millions de dollars. L'objectif de la mission est et reste de discuter d'un budget bien élaboré et rigoureux, a-t-il précisé.

Pour augmenter la croissance, Christian Jozs a préconisé de réformer le système éducatif en profondeur et de l'améliorer. Pour lui, il est très important de disposer d'un système d'éducation performant. Particulièrement en ce qui concerne l'enseignement supérieur. 70% des étudiants de notre système universitaire sont des juristes, a-t-il noté au passage.

Questionné sur l'augmentation des recettes de la douane, le chef de mission du FMI a jugé nécessaire de veiller à un meilleur respect des règles au cordon douanier et de s'assurer que les biens soient dédouanés à leur juste valeur.

Lui emboitant le pas, le ministre Diarra a rappelé qu'EDM a connu un certain nombre de réformes avec l'assistance et les conseils de nos partenaires au développement. Dans ce contexte, l'État a procédé à des ajustements tarifaires en s'assurant que les populations les plus vulnérables ne supportent pas le poids de la facture énergétique, d'où la subvention de l'électricité pour protéger les plus vulnérables.

Mamadou Igor Diarra a expliqué que des réformes institutionnelles sont envisagées dans le secteur de l'eau et de l'électricité. Et pour le moment, bon an mal an, l'État accorde 30 milliards Fcfa à EDM pour éviter les déles-

tages. L'année dernière, par exemple, il a déboursé 30 milliards Fcfa plus un appui d'environ 12 milliards de la CEDEAO. Mais, malgré nos problèmes, EDM se porte beaucoup mieux que beaucoup de ses consœurs de la sous-région », a-t-il relevé.

Abondant dans le même sens que le chef de mission du FMI, il a jugé bon (pour accroître la croissance) d'investir dans l'éducation (17% du budget sont accordés au secteur), mais aussi et surtout dans l'agriculture, à travers l'accélération du processus d'aménagement des espaces agricoles avec la mécanisation, afin d'atteindre de meilleurs rendements et surtout une meilleure production et l'autosuffisance alimentaire.

S'agissant du Fonds pour le développement durable du Nord, Mamadou Igor Diarra a parlé d'anticipation. Ainsi un montant de 11 milliards Fcfa prévu pour la mise en œuvre de l'accord de paix vient s'ajouter à une autre enveloppe de 11 milliards affectée au Programme d'urgence des régions du Nord. Dans la loi de finances 2016, 9 milliards Fcfa sont également prévus. Aussi, de la période de signature de l'accord de paix à maintenant, une cagnotte de 30 milliards Fcfa a été réunie pour donner plus de chance à la paix et à la réconciliation. Un compte d'affectation spécial a été créé pour domicilier ce montant. Pour la dépense, 9 agences régionales de développement ont été créées, a indiqué le ministre de l'Économie et des Finances.

Evoquant l'inflation, le ministre Diarra dira qu'en 2013, elle était de 0,9 et en 2014, de 1,7. En 2015, le taux pourrait être relativement plus élevé (2%) à cause du déplacement du curseur de la consommation.

Pour la déclaration des biens des hauts responsables de l'État, Mamadou Igor Diarra a assuré que notre pays était favorable à poursuivre tout ce qui améliore la bonne gouvernance et la transparence.

F. MAÏGA

Tabaski : L'ENVERS DE LA FÊTE

La pollution de l'environnement pendant l'Aïd el-Kebir est une réalité frappante dans les rues bamakoises



La loi fait obligation de faire l'abattage des animaux dans des aires aménagées à cet effet

Des viscères de mouton abandonnés dans la rue avec leur contenu fécal, dans un caniveau ou, au mieux, dans une poubelle exhalant une odeur infecte. Des abattis (pattes, têtes) gisant au coin de la rue et attendant preneur, des cornes de bête avec lesquelles jouent les enfants. Des essaims de mouches bourdonnant dans les rues et s'abattant en piqué sur les flaques de sang de mouton maculant « les lieux d'égorgeage ». Voilà l'envers de la fête de la Tabaski. Voilà à quoi ressemblent certaines rues de la capitale, les jours qui suivent la célébration au cours de laquelle des milliers d'animaux sont sacrifiés chaque année au Mali (104 710 moutons et 140 20 chèvres en 2013, rien que dans district de Bamako, selon la direction régionale des services vétérinaires de la capitale).

L'Aïd el-Kebir, la grande fête, est célébrée durant le dernier mois du calendrier musulman, en commémoration du sacrifice d'Abraham. Cet événement religieux d'une grande importance pour des millions de fidèles maliens, se caractérise donc par le sacrifice d'un bélier.

Pendant cette fête, l'abattage rituel consistant à égorger son mouton à la maison, répond aux préceptes religieux mais suscite d'autres interrogations que trop peu de personnes a envie d'entendre. Ces interrogations ont trait à la réglementation en la matière, la préservation de la santé publique, la pollution liée aux déchets organiques ainsi que la valorisation des sous produits d'abattage qui pourraient être recyclés dans l'alimentation de la volaille ou l'enrichissement des sols (engrais).

L'article 11 de la section 2 de l'arrêté interministériel N° 7028 MNRE- MSPAS (portant réglementation de l'inspection sanitaire et de salubrité des produits d'origine animale destinée à l'alimentation humaine au Mali) est l'une des dispositions régissant l'abattage. Cet article stipule : « L'abattage de tout animal de boucherie en dehors d'un abattoir public ou de l'aire d'abattage en tenant lieu est interdit dans le périmètre urbain des agglomérations possédant un établissement sauf pour des motifs d'urgences ».

BAISSER LE PRIX DES MOUTONS. La plupart des personnes interrogées sur cet article, manifestent fermement leur opposition à son application. Parmi elles, Modibo Samaké, 59 ans, mécanicien près du marché de Ouolofobougou (Diafrana). Il y

a, juge-t-il, « plus important à faire dans ce pays que d'évoquer une telle règle. Il faut penser à baisser le prix des moutons qui est excessivement cher. S'il faut se conformer à cette règle, ce sont des coûts supplémentaires pour nous qui n'avons pas beaucoup de moyens. Et puis on ne peut pas comparer le Mali aux autres pays, nous avons notre propre façon de faire ». Sur l'aspect préservation de la santé des Maliens, Modibo relève que tout le monde est déjà malade.

Commerçant en cessation d'activités, Banou estime que cette règle n'est pas une mauvaise chose mais remet en cause la capacité de nos services vétérinaires à relever ce défi. « Ils seront débordés à coup sûr, vu le nombre de moutons abattus à l'occasion de la grande fête. Et puis la tradition veut que juste après la prière, les moutons soient abattus. Je ne suis pas sûr que nos services vétérinaires puissent relever ce défi dans les temps ».

Le docteur vétérinaire Bamba Keita, chef de division santé publique vétérinaire à la Direction régionale des services vétérinaires de Bamako, tout en reconnaissant la particularité de la fête de Tabaski par rapport à l'application du règlement, invite les citoyens à un bon comportement environnemental. Il note qu'il « existe une réglementation en matière d'abattage des animaux au Mali. L'abattage d'un animal de boucherie (c'est-à-dire destiné à la consommation humaine) se fait obligatoirement dans un abattoir ou sur une aire d'abattage agréée. Tout abattage en dehors de ces lieux est considéré comme clandestin ».

« Pour la fête de Tabaski, c'est un cas très particulier où selon nos coutumes chacun doit lui-même abattre son mouton. Sinon, la réglementation en la matière est très claire : elle veut que tout le monde abatte à l'abattoir. Et si tout le monde décide d'aller à l'abattoir, je peux vous assurer qu'avec deux abattoirs frigorifiques la capacité est là. En tout cas à Bamako, les abattoirs peuvent assumer. »

Vu le large mouvement d'humeur que l'application de cette règle pourrait causer, les services vétérinaires sont partisans d'une « certaine restriction » par rapport à son application, du moins pendant la grande fête. « Nous sommes conscients du trouble que peut causer une contrainte par nos services par rapport à l'application des textes. C'est pourquoi, en vue de diminuer les risques liés à cette pratique, nous rencontrons chaque

année à la veille des fêtes, l'ensemble des services de santé publique, d'assainissement et aussi les chefs de quartier au moins pour poser la problématique des conséquences du non respect des textes relatifs à l'abattage. Etant donné que les chefs de quartier sont plus proches des populations, nous les impliquons dans nos projets de sensibilisation sur la gestion des déchets d'abattage.

PAS DE RISQUE ZERO. Si le risque d'épidémie ovine est particulièrement bas de l'aveu de Bamba Keita, il faut tout de même être prudent. Le risque zéro n'existe pas : « Vous pouvez, par exemple, abattre un animal malade, un animal tuberculeux, ou qui souffre de parasitisme comme le ténia. De telles boucheries consommées entraînent une contamination de l'homme. Seule la présence d'un spécialiste peut éviter de tel malheur. Nous nous recommandons, entre vétérinaires, de veiller sur les voisins. De jeter un coup d'œil sur la viande des voisins le jour de la fête en vue de leur éviter de consommer d'éventuelle boucherie malsaine ».

La pollution de l'environnement pendant la grande fête est une réalité frappante dans les rues bamakoises. Celle-ci a incité la Direction régionale des services vétérinaire à émettre certaines directives. « Pour la Tabaski, ce que nous conseillons aux gens, c'est de veiller à la bonne gestion des déchets d'abattage », indique Bamba Keita. Il y a d'abord, poursuit-il, le sang qu'il ne faut pas laisser gicler n'importe comment. Il y a aussi le contenu du rumen qu'il faut pouvoir bien gérer. Les cornes, les sabots, les queues, les peaux abandonnées dans les rues, tout ceci constitue la pollution de l'environnement et peut conduire à des infections, des maladies. En plus, le trou que creusent les gens sur le lieu d'abattage destiné à recevoir le sang de l'animal doit être équipé d'un sac en plastique dans lequel le sang sera recueilli. Ce sac, hermétiquement fermé et mettant le sang à l'abri des regards, peut être déposé dans la poubelle. Nous recommandons que tous les déchets d'abattage soient de même mis dans un sac plastique et déposés dans la poubelle. Les GIE feront le reste.

Le sang, les cornes, les os, les peaux, entre autres, constituent les sous produits d'abattage et peuvent être utilisés dans l'alimentation des volailles, dans l'enrichissement des sols en éléments utiles pour la croissance des végétaux. Le docteur vétérinaire Bamba Keita indique à ce propos que « les sous produits d'abattage ont autant de valeur marchande que la viande elle-même. En matière d'abattage rien ne se jette, rien ne se perd, tout peut être récupéré. Les cornes, les sabots peuvent être utilisés dans la confection des boutons (pour vêtements). Ils peuvent servir dans l'alimentation du bétail et de la volaille comme apport de calcium. La poudre de sang est également recommandée dans l'alimentation de la volaille et elle coûte extrêmement cher du fait de sa rareté. Je dois ajouter que si l'abattage se fait à l'abattoir, comme le demandent les textes, ces sous-produits ne se perdront pas et seront récupérés à des fins utiles. »

K. DIAKITÉ



Le chef de la mission du FMI a préconisé de réformer le système éducatif en profondeur et de l'améliorer